

Le vendredi 28 mai 1791, la municipalité de Nogent nommait des commissaires aux fins de dresser l'état du nombre de chevaux entretenus par la poste aux chevaux de la ville entre le premier juillet 1790 et le premier avril 1791 à la demande du district. Ceux-ci répondaient que c'était une demande impossible à satisfaire :

*« Ce Jourd'hui vingt Huit mai mil Sept cent quatre vingt onze Dans l'assemblée du conseil municipal de la ville de NOGENT Le Rotrou le procureur de la commune à fait rapport d'une Lettre du vingt quatre mai present mois par laquelle le Procureur Syndic invite la municipalité à faire passer au directoire l'état du nombre de Chevaux qui ont été entretenus par le m.<sup>e</sup> [ maître] de poste de cette ville pour le Service de la poste Seulement depuis Le premier Juillet 1790 Jusqu'au 1.<sup>er</sup> avril de cette année, et de suite a requis que le Corps municipal procedât à la nomination de commissaires à l'effet de constater l'état des chevaux qui ont été employés dans le temps cy dessus pendant l'espace tems cy dessus Indiqué. Surquoï Le corps municipal à arrêté de nommer M. M. Baugars et Baudouin commissaires à l'effet de constater le nombre de chevaux qui existent aujourd'hui+ [ en marge: + au fermier de la poste ], ne pouvant rendre compte a l'administration du nombre qu'en à employé le S. Vasseur m.<sup>tre</sup> de poste depuis le 1.<sup>er</sup> Juillet 1790 Jusqu'au 1.<sup>er</sup> avril der.<sup>r</sup>; et ont les officiers mp.<sup>aux</sup> signé avec le Secrétaire dont acte ./.*

*// J. Crochard  
Maire*

*Baugars / J. marguerith*

*P.<sup>re</sup> Lequette Baudouin*

*P.<sup>r</sup> de la C*

*Fauveau*

*S.<sup>e</sup> »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 121.